



OPTIONS SPECIALES

<u>Option</u>		<u>Programme</u>	<u>Description</u>
13	/ 1	RBPCUR01	Libère la zone NIVEAU/LEVEL.
14	/ 1	BPTRA09	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 1.
14	/ 2	BPTRA09	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 2.
14	/ 3	BPTRA09	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 3.
14	/ 4	BPTRA09	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 4.
14	/ 5	BPTRA09	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 5.
14	/ 1+5	BPTRA09	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 6.
14	/ S14	BPTRA09	Dans le sous-fichier 4 affiche le cumul des quantités au lieu de la référence 3/C-P.
21/22	/ 1	BPTRA01	La date proposée du journal est celle du jour au lieu de celle de fin de période.
21/22	/ 2	BPTRA01	La date du journal doit être saisie.
21/22/23	/ 3	BPTRA01	Pour les DS 1 et 2, accepte des comptes non actifs pour enregistrer seulement des quantités.
21/22/23	/ 4	BPTRA01	Transforme les minuscules saisies dans les zones "DESCRIPTIONS" en majuscules.

22	/ 5	RBPTRA01	L'entrée depuis les mouvements bancaires (MB, ou option 521) passe directement au sous-fichier, sans afficher l'en-tête.
29	/ 1	RBPREC01	La balance doit être zéro.
35	/ 1	RBPVCH01	Permet la modification du nom de l'utilisateur.
35	/ 2	RBPVCH01	Lors de la copie d'un journal, le montant original et le montant société sont copiés.
36	/ 1	RBPTRA10	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 1.
36	/ 2	RBPTRA10	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 2.
36	/ 3	RBPTRA10	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 3.
36	/ 4	RBPTRA10	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 4.
36	/ 5	RBPTRA10	Affiche toujours la référence 3 au lieu de la contre-partie dans le sous-fichier no 4.
36	/ S14	RBPTRA10	Le cumul des soldes tient compte des périodes non affichées.
37	/ 1	RBPTRA13	Affiche directement les écritures avec le sous-fichier no 2.
41	/ 1	RBPTRA02	Imprime une 3ème ligne avec le no de facture pour les débiteurs et la référence du fournisseur pour les fournisseurs.

41B	/ 1	RBPTRA14	Imprime une 2ème ligne avec les référence. La séquence est la date d'écriture au lieu de la date système.
42C	/ 1	RBPTRA07 RBPTRA07A	Imprime la description 2 sous la description 1.
45/46	/ 1	RBPACC11	Le compte de résultat est toujours au passif.
49	/ 2	RBPVAT03	Liste TVA. Ajout des no de compte de charges/produits touchés par la facture.
61	/ 1	RBPEND01	Les journaux en suspens gardent leur Data set original.
69	/ 1	RBPEND04	Les écritures du journal d'ouverture sont créées par références 1/2/3.
114	/ 1	RBPSUP01	Le no de fournisseur donné automatiquement est protégé.
114	/ 2	RBPSUP01	Les comptes escompte + escompte s/taxes ne sont pas obligatoires.
121	/ 1	RBPREG01	Propose systématiquement la date du jour dans la date référence.
121	/ 4	RBPREG01	Pour la saisie des factures/NC, la zone EPC permet la recherche automatique du no de fournisseur.
122	/ 2	RPDTC01	La date d'échéance peut être modifiée dans le sous-fichier des factures venant du registre des factures avant la sélection.

122	/ 3	RBPDT01	Pour la saisie à partir du registre des factures, libère la zone "montant de la facture".
123	/ 2	RBPDT01	Oblige la saisie de la date de la facture.
122/123	/ 1	RBPDT01	Pour la saisie des factures/NC, la zone
126			référence 1 n'est pas remplie du no de facture.
122/123	/ 4	RBPDT01	Pour la saisie des factures/NC, la zone
			EPC permet la recherche automatique du
			no de fournisseur.
123/125	/ 5	RBPDT01	Reculé le no de journal + le no de
			référence de 200 pour boucher les trous.
122/123	/ S10	RBPDT01	Transforme les minuscules saisies dans les
125/126			zones "DESCRIPTIONS" en majuscules.
			collectif prend la date valeur de la
122/123	/ S11	RBPDT01	Pour la saisie des factures/NC, la
125/126			date valeur de l'écriture du compte
			collectif prend la date valeur de la
			première écriture de charge.
122/123	/ S12	RBPDT01	Pour la saisie des factures/NC, la
125/126			tolérance d'erreur est zéro pour la
			balance en monnaie de la compagnie.
122/123	/ S13	RBPDT01	Pour la saisie des factures/NC, la zone
125/126			description 2 est remplie du no de
150/155			fournisseur + nom.
			ATTENTION : Aussi valable pour les options
			150 et 155.

122/123	/ S14	RBPDT01	Pour la saisie des factures/NC, la zone
125/126			description 2 est remplie du texte
150/155			utilisateur de la facture.
			ATTENTION : Aussi valable pour les options
			150 et 155.
130	/ 1	RBPDT41	Affiche à la place de la référence, la
			référence fournisseur sur le 1er tableau.
130	/ 2	RBPDT41	Le défaut pour la séquence est 'Y', pour
			l'ordre inverse des dates.
144	/ 1	RBPDT05	Imprime à la place du texte standard des
			factures, le texte utilisateur.
145	/ 3	RBPDT04	Calcule TOUJOURS en mode rétroactif, même
			si période choisie égale période courante.
150	/ 1	RBPPRU01	Le système propose 1 écriture banque
			pour l'ensemble des paiements d'une banque.
155	/ 1	RBPPRU01	Le no de chèque est aussi transféré dans
			l'écriture banque (référence 3).
150/155	/ 2	RBPPSE01	Les notes de crédit (type 102) sont
			toujours sélectionnées même si pas échues.
150/155	/ 3	RBPPRU01	La référence 1 n'est pas remplie.
150/155	/ 4	RBPPRU01	Le "user call" appelé est RBJPRU01B au lieu
			de RBJPRU01A. (Géoservices)
155	/ 5	RBO155	La lettre aux fournisseurs est aussi imprimée.
150/155	/ S14	RBPPSE01	L'escompte est pris en compte en fonction de la
			date du jour au lieu de la date de selection.

156	/ 1	RBPDT22	La référence 1 n'est pas remplie.
214	/ 1	RBPCUS01	Le no de client donné automatiquement est protégé.
217	/ 1	RBO217	Affiche une image de 132 caractères, pour des textes > 68 positions.
218	/ 1	RBO218	Affiche une image de 132 caractères, pour des textes > 68 positions.
221/225	/ 1	RBPDTD01	Pour la saisie des factures/NC, la zone référence 1 n'est pas remplie du no de facture.
221/225	/ 2	RBPDTD01	La première référence 2 rencontrée est est dupliée dans tous les records comptables pour cette facture.
221	/ 3	RBPDTD01	Pour la saisie des factures/NC, la zone USER n'est pas transférée dans la description.
221/225	/ S10	RBPDTD01	Transforme les minuscules saisies dans les zones "DESCRIPTIONS" en majuscules. collectif prend la date valeur de la
221/225	/ S11	RBPDTD01	Pour la saisie des factures/NC, la date valeur de l'écriture du compte collectif prend la date valeur de la première écriture de charge.
221/225	/ S13	RBPDTD01	Pour la saisie des factures, la zone description 2 est remplie du no de fournisseur + nom.
221/225	/ S14	RBPDTD01	Pour la saisie des factures/NC, la zone description 2 est remplie du texte utilisateur de la facture.

228	/ 1	RBPFAC11	L'appel des USER CALL 'RBJDTD01A et RBJDTD01B n'est PAS exécuté.
228	/ 2	RBJFAC11B	La liste de l'interface est imprimée.
230	/ 2	RBPDTD41	Le défaut pour la séquence est 'Y', pour l'ordre inverse des dates.
240	/ 1	RBPSTM02	Tous les mouvements de type 1 négatifs sont sélectionnés (factures, n/c, etc)
242	/ 1	RBPDTD19	Tous les mouvements négatifs sont imprimés, même si postérieurs à la date de valeur.
244	/ 1	RBPDTD05	Imprime à la place du texte standard des paiements, le texte utilisateur du paiement
244	/ 2	RBPDTD05	Imprime à la place du texte standard des factures, le texte utilisateur des factures
245	/ 1	RBPDTD04	Imprime à la place du texte standard des paiements, le texte utilisateur du paiement
245	/ 2	RBPDTD04	Imprime à la place du texte standard des factures, le texte utilisateur des factures
245	/ 3	RBPDTD04	Calcule TOUJOURS en mode rétroactif, même si période choisie égale période courante.
247	/ 1	RBPDTD06	La date de la facture est remplacé la date d'échéance pour le calcul des jours échus.
250	/ 1	RBPPMT11	La date valeur du paiement ne doit pas être plus grande que la date du jour.
250	/ 2	RBPPMT11	Le montant payé peut être plus grand que le solde de la facture.

250	/ 3	RBPPMT11	La référence 1 n'est pas remplie.
250	/ 4	RBPPMT11	La répartition TVA n'est pas proposée.
250	/ 5	RBPPMT11	La répartition de l'escompte n'est pas proposée automatiquement.
256	/ 1	RBPD22	La référence 1 n'est pas remplie.
271	/ 1	RBPPMT11	La date valeur du paiement ne doit pas être plus grande que la date du jour.
271	/ 2	RBPPMT11	Le montant payé peut être plus grand que le solde de la facture.
271	/ 3	RBPPMT11	La référence 1 n'est pas remplie.
271	/ 4	RBPPMT11	La répartition TVA n'est pas proposée.
271	/ 5	RBPPMT11	La répartition de l'escompte n'est pas proposée automatiquement.
372	/ 4	RBPRIN01	Le contrôle des écarts de taux est activé selon la tolérance du fichier monnaies.
373	/ 1	RBPRIN01	Pour l'interface factures/NC, la zone référence 1 n'est pas remplie du no de facture.
373	/ 2	RBPRIN01	Pour l'interface factures/NC, la date système est la date de la facture.
373	/ 3	RBPRIN01	Pour l'interface factures/NC, la date du journal et des écritures est la date système, seulement si le journal est condensé.
373	/ 4	RBPRIN01	Le contrôle des écarts de taux est activé selon la tolérance du fichier monnaies.
383	/ 3	RBPPMT11	La référence 1 n'est pas remplie.

392	/ 2	RBPPIN01	<p>Pour l'interface factures/NC, le programme contrôle les relations TVA complémentaires.</p> <p>Ex. TVA 0,0 % et +6,5% et -6,5%.</p>
392	/ 4	RBPPIN01	<p>Le contrôle des écarts de taux est activé selon la tolérance du fichier monnaies.</p>
392	/ 5	RBPPIN01	<p>Le no de facture est utilisé comme no de journal.</p> <p>Valable seulement si allocation détaillée = 'Y'.</p>
393	/ 1	RBPPIN01	<p>Pour l'interface factures/NC, la zone référence 1 n'est pas remplie du no de facture.</p>
393	/ 2	RBPPIN01	<p>Pour l'interface factures/NC, le programme génère automatiquement les relations TVA complémentaires.</p> <p>Ex. TVA 0,0 % et +6,5% et -6,5%.</p> <p>Exécute aussi le contrôle des taux TVA.</p>
393	/ 3	RBPPIN01	<p>Le no EPC est considéré comme un nom de recherche pour les factures qui seront en suspens sans no de fournisseur.</p>
393	/ 4	RBPPIN01	<p>Le contrôle des écarts de taux est activé selon la tolérance du fichier monnaies.</p>
393	/ 5	RBPPIN01	<p>Le no de facture est utilisé comme no de journal.</p> <p>Valable seulement si allocation détaillée = 'Y'.</p>
521	/ S14	RBPCAS06	<p>Dans le sous-fichier, affiche la référence du fournisseur au lieu de la référence interne (no facture SIMIC).</p>